

**AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION  
DE SERVICES POUR LA FORMATION DES  
AGENTS**

**ENTRE ROANNAIS AGGLOMERATION ET LA  
COMMUNE DE POUILLY-LES-NONAINS**

**(Articles L.5111-1 du CGCT)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241022-D202449-DE

Avenant à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents »

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2024  
Page 1 sur 2  
Publication : 24/10/2024

Entre :

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROANNAIS AGGLOMERATION**, représentée par son Président, Monsieur Yves NICOLIN, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Bureau communautaire en date du ... ;

D'une part,

Et

**La Commune de POUILLY-LES-NONAINS**, représentée par son Maire, Monsieur MARTIN Eric, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil municipal en date du 22 octobre 2024 ;

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 portant sur les conventions de prestations de services ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 3 juin 2019, portant création d'un dispositif de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour les agents de Roannais Agglomération, des communes et entités publiques de son périmètre ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

La convention de prestation de services « Formation à destination des agents » arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2025. Cet avenant prend effet à compter de sa date de signature.

**ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES**

Les autres articles demeurent inchangés.

**Fait à Roanne, le ..... en 2 exemplaires**

**Pour la Commune de POUILLY-LES-NONAINS**

**Le Maire,**

**Monsieur MARTIN Eric**



**Pour ROANNAIS AGGLOMERATION**

**Le Président,**

**Pour le Président, par délégation,**

**Le Conseiller Délégué à l'aménagement de  
l'espace et à la mutualisation**

**Monsieur Hervé DAVAL  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**